



Nombre de conseillers	81
En exercice	81
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	47

8.4

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le 16 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 septembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL.

ELUS PRESENTS :

M. LECHAPTOIS, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. TIMON, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU, M. VETEL, M. DUCLOS, M. CHARPENTIER, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme DUHAMEL, M. LÉBOUCHER, M. DELONGUEMARE

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. LEROY, M. LEFRANCOIS, Mme QUESNEY, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. BAPTIST, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, Mme GLEMOT, Mme FOUTREL, Mme POTTIER, Mme QUEVAL, M. RABEL, M. FOU COURT, Mme BERGONZI, Mme FRESSARD, M. BESSARD, Mme VANBESIEU, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT

PROCURATIONS :

Mme DE ANDRES à M. CANTELOUP, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. BOUET à Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL à M. LÉBOUCHER, M. BARRE à M. MEAUDE, M. MARIE à Mme CLUZEL, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme MONLON à M. DUTILLOY, Mme CABOT à M. AUBE, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUONG

N°DEL_0071_2024 Contrat de fourniture de chaleur dans les bâtiments communautaires raccordés au réseau de chaleur urbain

Par la délibération n°2 – 2023 du Conseil Municipal en date du 13 Février 2023, ayant pris effet le 17 Février 2023, la Ville de Pont-Audemer a approuvé le principe d'un recours à un contrat de concession sous la forme d'une délégation de service public pour la création de nouveaux moyens de productions, de distribution et la gestion du réseau de chaleur de Pont-Audemer avec prise en charge de la totalité des investissements pour le concessionnaire.

En date du 21 Février 2024, la Ville de Pont-Audemer a attribuée par délibération la convention de délégation de service public à la société CRAM en tant que délégataire de l'exploitation et de la gestion du service public du chauffage urbain.

La société CRAM va transmettre à l'ensemble des abonnés de l'ancien gestionnaire, un document modifiant les polices d'abonnement initiales pour prendre en compte le nouveau calcul du prix de la chaleur. Les abonnés doivent valider ce document individuellement afin d'accepter la fourniture de chaleur par le nouveau délégataire. La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle étant déjà utilisatrice du réseau de chaleur de l'ancien prestataire sur les bâtiments communautaires (notamment la Piscine les 3 ilets), elle doit également valider cette police d'abonnement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 Février 2023 validant l'approbation du principe d'un

recours à un contrat de concession sous la forme d'une délégation de service public pour la création de nouveaux moyens de productions, de distribution et la gestion du réseau de chaleur de Pont-Audemer avec prise en charge de la totalité des investissements pour le concessionnaire.

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 Février 2024 pour la signature du contrat de DSP pour un réseau de chaleur urbain avec la société CRAM comme délégataire,

CONSIDERANT l'obligation de signature d'une police d'abonnement à l'ensemble des abonnés desservie par le réseau de chaleur urbain,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle était déjà utilisatrice du réseau de chaleur de l'ancien prestataire sur les bâtiments communautaires et qu'à ce titre, elle doit valider les polices d'abonnement avec le nouveau délégataire,

CONSIDERANT le modèle de police d'abonnement ci-joint,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à procéder à la signature des polices d'abonnements concernant les bâtiments et services de la CCPAVR desservis par le réseau de chaleur urbain ainsi que tous documents s'y rapportant,
- **DE PREVOIR** au budget le coût des consommations liées à ces polices d'abonnement,

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL